

# BOSNIE-HERZÉGOVINE

## Faits marquants

- L'adoption par le Parlement de Bosnie-Herzégovine de la Stratégie révisée de mise en œuvre de l'Annexe VII des Accords de paix de Dayton a marqué un tournant important dans la recherche de solutions durables dans les Balkans. La Stratégie soutient le retour durable des 113 400 déplacés internes dans la région, tout en reconnaissant la nécessité d'une intégration locale pour ceux qui sont dans l'incapacité de regagner leur région d'origine.
- Le HCR a prêté assistance à la Bosnie-Herzégovine dans deux évaluations majeures pour identifier des stratégies orientées vers les solutions : une évaluation participative dans près de 160 centres collectifs hébergeant 8 000 personnes relevant de la compétence du HCR et une enquête auprès de la population rom, réalisée par le Ministère des droits de l'homme et des réfugiés. Sur les quelque 16 700 Roms qui ont participé à la deuxième enquête, 7 pour cent étaient dépourvus de papiers ou d'acte de naissance. Au total, le Ministère des droits de l'homme et des réfugiés estime que 30 000 Roms vivent dans le pays, dont la plupart sont des Roms locaux qui n'ont pas été déplacés. Le HCR évalue à 5 000 le nombre de personnes risquant l'apatridie en Bosnie-Herzégovine, y compris des Roms sans papiers originaires du Kosovo.
- Plus de 3 400 personnes ont bénéficié du soutien du HCR dans le domaine du logement ou de l'autosuffisance, avec des activités génératrices de revenus à petite échelle. Près de 9 800 personnes relevant de la compétence du HCR ont reçu une aide juridique gratuite, notamment des conseils, une assistance et une représentation, afin d'élargir leur accès aux droits essentiels.



## Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Refugiés	Croatie	6 800	1 200	50	12
	Divers pays	180	180	52	45
Demandeurs d'asile	Serbie	120	120	50	53
	Divers pays	40	40	29	26
Déplacés internes	Bosnie-Herzégovine	113 400	44 800	52	19
Apatrides <sup>1</sup>	Apatrides	5 000	100	49	-
Déplacés de retour	Divers pays	280	280	49	-
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Anciens déplacés internes relevant de la compétence du HCR	50 000	-	49	-
	Anciens réfugiés bosniaques relevant de la compétence du HCR	2 800	-	49	..
Refugiés rapatriés	Divers pays	380	-	49	..
<b>Total</b>		<b>179 000</b>	<b>46 720</b>		

<sup>1</sup> La grande majorité de cette population est composée d'individus dont la nationalité bosniaque n'a pas encore été officiellement reconnue.

## | Environnement opérationnel |

La Bosnie-Herzégovine continue d'être caractérisée par des divisions politiques ethn nationales et un système administratif complexe. Les élections générales d'octobre ont débouché sur une impasse politique dont le pays n'est pas encore sorti. Le développement économique et la lutte contre la pauvreté ont été entravés par le ralentissement économique mondial ainsi que par les différends politiques locaux. Le Bureau du Haut Représentant a continué de représenter la communauté internationale et a servi de représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine. Le mandat de la force de l'Union européenne dans le pays a été prolongé jusqu'à fin 2011.

Des progrès lents mais réguliers ont été accomplis vers l'adhésion à l'Union européenne. La position de la Bosnie-Herzégovine comme pays de transit sur la route vers l'Union européenne l'a exposée à des flux mixtes de migrants et de demandeurs d'asile, quoique dans une moindre mesure que d'autres pays dans la région. Néanmoins, des préoccupations de sécurité sont apparues et l'ont emporté sur les intérêts de la protection internationale, et l'espace de l'asile est demeuré précaire.

La question des déplacés internes, en particulier leur droit au retour, et les cas en attente de réfugiés originaires de Croatie sont demeurés au premier plan du discours politique. Le logement reste un besoin majeur, en particulier pour quelque 8 000 personnes relevant de la compétence du HCR qui vivent encore dans des centres collectifs. L'enregistrement des naissances et l'absence de documents d'état civil, s'ajoutant à un manque général de sensibilisation à l'apatridie, ont entravé l'accès aux droits essentiels des personnes risquant de devenir apatrides.

## | Réalisations et impact |

### • Principaux objectifs

Les principaux objectifs du HCR en Bosnie-Herzégovine étaient d'améliorer la capacité des autorités à mettre au point un régime opérationnel de l'asile et de réduire les cas d'apatridie en aidant les personnes concernées à obtenir des papiers d'identité. L'Organisation s'est aussi efforcée de resserrer la collaboration avec les autorités nationales pour mettre fin au déplacement prolongé de plus de 113 400 déplacés internes, d'aider à trouver des solutions pour près de 8 000 personnes vulnérables résidant dans des centres collectifs et de consolider les activités en vue de promouvoir des solutions durables pour les réfugiés restants originaires de Croatie. La protection et l'assistance pour les victimes de la violence sexuelle ont aussi été prioritaires.

### Un environnement de protection favorable

- En juin 2010, les activités de plaidoyer menées depuis des années par le HCR ont été récompensées avec l'adoption par la Bosnie-Herzégovine de la Stratégie révisée de mise en œuvre de l'Annexe VII des Accords de

paix de Dayton. La Stratégie définit un cadre de solutions durables pour les déplacés internes et propose des mesures afin de soutenir les retours tout en reconnaissant la nécessité d'organiser l'intégration locale de ceux qui sont dans l'incapacité de rentrer chez eux. Ce succès est d'autant plus significatif compte tenu de l'instabilité politique dans le pays et de la complexité des questions de déplacement.

- Le HCR a aidé la Bosnie-Herzégovine à réaliser une enquête auprès de la population rom dans le cadre du Plan d'action du pays en faveur des Roms. Après l'enquête, le Ministère des droits de l'homme et des réfugiés s'est mis d'accord avec l'ONG *Vasa Prava* pour en partager les informations afin de promouvoir l'identification des personnes risquant l'apatridie. Le HCR a fourni une assistance juridique et a aidé les Roms à obtenir des papiers d'identité. Un séminaire a dispensé une formation sur l'enregistrement des naissances à 60 fonctionnaires et 35 représentants d'ONG de Roms.

### Des procédures de protection équitables

- Le HCR a poursuivi ses efforts pour aider la Bosnie-Herzégovine à renforcer son régime d'asile, et ses activités de plaidoyer ont conduit la Cour



À Zvornik, une famille touchée par les inondations a reçu de l'aide du HCR.

constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine à proclamer que le droit à demander l'asile est un droit constitutionnel. Le HCR a encadré et formé des agents de l'aide juridique, des garde-frontières et d'autres fonctionnaires publics. Quelque 360 demandeurs d'asile ont reçu une information sur les procédures d'octroi de l'asile ainsi que sur leurs droits et obligations ; 320 personnes ont été représentées pendant les procédures d'asile ; et 13 victimes de la traite d'êtres humains ont été identifiées et ont reçu des conseils juridiques. Les deux centres d'accueil de demandeurs d'asile et de réfugiés sont en général conformes aux normes internationales ; néanmoins, les demandeurs d'asile ne reçoivent pas toujours un hébergement en temps voulu.

- L'accès aux droits tels que les soins de santé, la protection sociale, l'emploi et l'éducation, qui dépend de la délivrance de papiers d'état civil, est demeuré un problème majeur pour les personnes qui risquent de devenir apatrides, principalement les Roms. De nets progrès ont été faits pour aider les personnes sans papiers risquant l'apatridie, en particulier parmi la minorité rom, à obtenir des documents d'état civil. Près de 240 personnes ont reçu des papiers d'identité ou un titre de voyage ; 610 individus ont été aidés dans leur demande de papiers ; et 100 fonctionnaires gouvernementaux ont été formés dans des domaines liés.

### Protection contre la violence et l'exploitation

- Le HCR s'est employé à garantir l'accès des personnes relevant de sa compétence au système national de justice en prodiguant un soutien et des conseils juridiques. Près de 9 800 individus ont été assistés, dont 430 réfugiés et demandeurs d'asile, 1 480 personnes risquant l'apatridie et plus de 7 900 rapatriés et déplacés internes vulnérables. Plus de 920 interventions ont été faites sur les affaires portées en justice afin d'aider 470 déplacés internes, 440 rapatriés et 10 Roms risquant l'apatridie.

### Besoins et services essentiels

- Le HCR a pris en charge les coûts de gestion, de soins et d'entretien et les services communautaires des deux centres d'accueil hébergeant des demandeurs d'asile et des réfugiés en Bosnie-Herzégovine. Quatre-vingt-dix individus ont bénéficié de colis alimentaires de base et de vivres complémentaires et 50 ont reçu des micronutriments. Dans les deux centres, 160 personnes ont profité du soutien à l'enseignement primaire et de la formation professionnelle, ainsi que des cours d'alphabétisation et de calcul pour adultes.
- Un soutien psychologique a été apporté à 260 réfugiés et demandeurs d'asile, en particulier des femmes, des victimes de tortures ou de violence sexuelle et sexiste et des familles à risque. Environ 90 pour cent des personnes qui présentaient des besoins psychosociaux ou des handicaps ont amélioré leur niveau d'indépendance. Une aide spécialisée a été dispensée à 90 personnes âgées déplacées extrêmement vulnérables.
- L'aide au logement a aussi visé les déplacés internes et les rapatriés. Un centre collectif a pu être fermé suite au projet de logement social dirigé par le HCR qui a bénéficié

à dix personnes déplacées. De plus, 80 personnes ont reçu une aide à la reconstruction. Un village de rapatriés a été électrifié et deux villages ont été rebranchés au réseau local d'alimentation en eau.

### Autogestion et participation communautaires"

- Le HCR a entrepris une évaluation participative majeure dans les 156 centres collectifs restants, répartis dans l'ensemble du pays. Le résultat, attendu début 2011, guidera la planification future du HCR sur les solutions durables pour les 8 000 personnes déplacées qui vivent encore dans des centres collectifs.
- Les médiocres conditions économiques et les taux élevés de chômage sont demeurés des obstacles majeurs à l'autosuffisance. Le HCR a financé l'intégration locale de déplacés internes avec des activités rémunératrices. Plus de 3 260 personnes ont bénéficié de projets d'emploi de la main-d'œuvre dans 40 municipalités. Les interventions comprenaient l'appui aux coopératives agricoles ou la distribution de serres, de semences, d'outils, etc. De plus, cinq petites et moyennes entreprises ont été soutenues financièrement. Pourtant, 80 pour cent des déplacés internes et des rapatriés continuent de vivre au-dessous du seuil de pauvreté.

### Solutions durables

- Le HCR a surveillé la viabilité des retours de quelque 4 000 rapatriés et a facilité leur réintégration dans leurs communautés en leur octroyant un soutien au logement et à la création de revenus, ainsi qu'avec des interventions de plaidoyer et autres.

### | Contraintes |

La situation politique interne a continué d'attirer l'attention de la communauté internationale. Les divisions politiques ethnonationales et le système administratif complexe du pays ont compliqué la gouvernance. La crise économique mondiale a encore appauvri l'environnement économique. Le taux de chômage est demeuré élevé, et près de 20 pour cent de la population vivaient au-dessous du seuil national de pauvreté. Sa position comme pays de transit proche de la frontière externe de l'Union européenne a exposé la Bosnie-Herzégovine à des flux migratoires mixtes, au trafic illégal et à la traite d'êtres humains. Le régime de l'asile a été géré dans le contexte plus large de la sécurité nationale. Les Roms du Kosovo ont continué d'être marginalisés. Même quand ils ont été reconnus comme réfugiés et qu'ils auraient pu prétendre aux mêmes droits que les citoyens en ce qui concerne l'emploi, l'éducation, les soins de santé et la protection sociale, la Bosnie-Herzégovine ne les a pas inclus dans ses plans d'action en faveur des Roms.

### | Informations financières |

Le financement de l'opération a couvert à peine 40 pour cent des besoins globaux. Quelques activités ont donc été radicalement réduites. Les fluctuations et les pertes continuelles de change ont menacé la stabilité de l'opération. Avec une compensation partielle, une mise en œuvre

soigneuse et une mobilisation active des ressources, le HCR a néanmoins pu réaliser toutes les activités principales, mais sur une échelle plus modeste.

## Organisation et mise en œuvre

Les opérations du HCR en Bosnie-Herzégovine ont été gérées par le bureau national à Sarajevo avec l'appui d'une antenne de terrain à Banja Luka et un total de 39 collaborateurs.

## Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	<b>2</b>
□ Effectifs totaux	<b>39</b>
Internationaux	4
Nationaux	28
JEA	1
VNU	4
Autres	2

## Collaboration avec les partenaires

Le HCR a collaboré étroitement avec les ministères de Bosnie-Herzégovine s'occupant des questions relatives aux réfugiés, aux déplacés internes et aux apatrides, et il a continué de participer à titre consultatif à la Commission étatique pour les réfugiés et les personnes déplacées. Des partenariats ont également été noués avec des ONG de Roms, le Conseil national des minorités et le Bureau du Coordonnateur national de lutte contre la traite et les migrations illégales. La collaboration a été maintenue avec la Délégation de l'Union européenne, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, le BPRM, l'EUFOR et le Coordonnateur résident des Nations Unies, l'OTAN, le FMI et la Banque mondiale. Le HCR a été membre actif de l'Équipe-Pays des Nations Unies et a participé aux groupes de travail sur l'inclusion sociale, le VIH et le sida, ainsi que DevInfo. Il a aussi pris part au groupe de travail sur l'Annexe VII pour préparer une proposition conjointe avec le PNUD et l'UNICEF dans le cadre de la Stratégie révisée. Le HCR a en

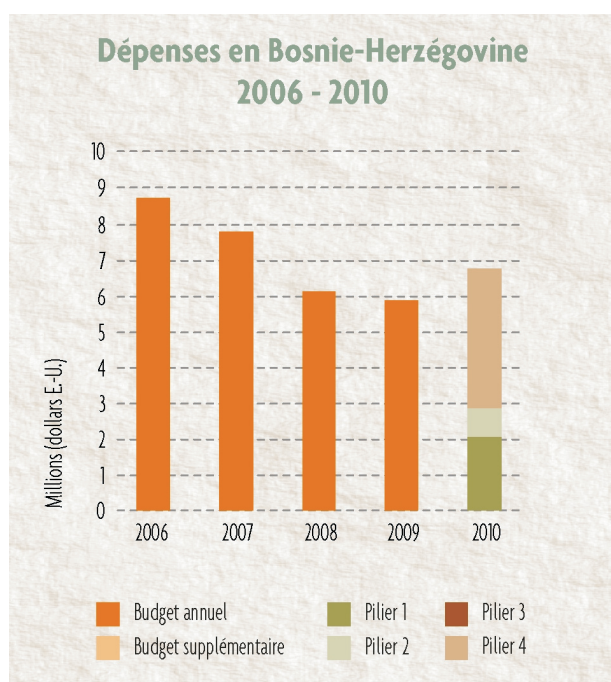
outre collaboré avec les gouvernements de la Suisse, du Liechtenstein et des Pays-Bas.

## Évaluation générale

En 2010, le HCR a élargi l'accès aux procédures d'asile en informant tous les demandeurs d'asile sur la protection et en formant 110 officiers et inspecteurs de la Police des frontières. De plus, l'Organisation s'est employée à rendre les procédures de détermination du statut de réfugié plus justes et plus efficaces par le plaidoyer et les interventions, l'assistance et la représentation, des activités de soutien juridique et technique, ainsi que le renforcement des capacités et la formation de juristes et de conseillers juridiques. Le HCR a soutenu le rapatriement librement consenti en fournissant des transports, des allocations de rapatriement, une aide juridique et des conseils à ceux qui souhaitent regagner leur pays d'origine.

À la fin de l'année, plus de 4 800 actions en justice (y compris un soutien à la délivrance de papiers d'identité) avaient été entreprises au nom des bénéficiaires et plus de 1 700 documents nécessaires avaient été obtenus. Le HCR et les autorités compétentes ont convenu d'établir un mécanisme de transfert pour les Roms qui ont besoin d'aide avec l'enregistrement des naissances et l'état civil. L'accord permettra aux centres municipaux de protection sociale de partager les données pertinentes provenant du Ministère des droits de l'homme et des réfugiés avec les partenaires d'exécution du HCR afin d'octroyer une aide juridique gratuite aux Roms qui risquent de devenir apatrides. La signature de l'accord sur le mécanisme de transfert devrait avoir lieu en 2011.

Le HCR a poursuivi son plaidoyer sur l'importance de solutions durables qui se prolongent au-delà du retour. Ce processus a culminé avec l'adoption de la Stratégie révisée et il a permis à l'Organisation d'axer son travail sur l'aide aux autorités pour définir et mettre en œuvre des solutions durables concrètes. Parallèlement, le HCR a apporté une assistance directe aux déplacés internes et rapatriés. Plus de 3 800 personnes ont reçu un soutien pour améliorer leur logement et leur autonomie avec des mesures de création de revenus. Garantir l'accès aux voies de recours juridique a aussi fait l'objet d'une priorité élevée en 2010 ; près de 8 000 déplacés internes et rapatriés ont reçu une aide juridique gratuite par le biais d'interventions dans des affaires au tribunal et des activités de plaidoyer.



### Partenaires

#### Partenaires d'exécution

**Organismes gouvernementaux :** Ministère des droits de l'homme et des réfugiés, Ministère de la sécurité

**ONG :** *Hilfswerk Austria International*, Service de secours catholique, Initiative des femmes de Bosnie-Herzégovine, *Vasa Prava* BiH, Fondation pour la démocratie locale, Services de logistique humanitaire de Bosnie-Herzégovine, Programme des VNU

#### Partenaires opérationnels

**Organismes gouvernementaux :** Ministère de la Fédération pour les personnes déplacées et les réfugiés, Ministère de la Republika Srpska pour les réfugiés et les personnes déplacées

**Autres :** Banque de développement du Conseil de l'Europe, BPRM, Commission européenne, Banque mondiale, PNUD, UNICEF, OIM

## Budget, revenus et dépenses en Bosnie-Herzégovine | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<b>BUDGET FINAL</b>	<b>5 959 717</b>	<b>778 718</b>	<b>12 903 279</b>	<b>19 641 714</b>
Revenus issus des contributions <sup>1</sup>	374 368	493 703	307 879	1 175 949
Autres fonds disponibles	1 710 781	263 128	3 595 369	5 569 278
<b>TOTAL DES FONDS DISPONIBLES</b>	<b>2 085 148</b>	<b>756 831</b>	<b>3 903 248</b>	<b>6 745 227</b>
<b>VENTILATION DES DÉPENSES</b>				
<i>Environnement de protection favorable</i>				
Instruments régionaux et internationaux	9 149	8 225	0	17 374
Cadre juridique national	32 227	14 410	71 527	118 164
Cadre administratif national	6 020	0	13 841	19 861
Politique en matière de déplacements forcés	0	0	26 143	26 143
Politiques de migrations nationales et régionales	4 107	0	0	4 107
Prévention du déplacement	0	0	98 990	98 990
Prévention de l'apatridie	0	20 039	0	20 039
Coopération avec les partenaires	22 806	9 787	26 381	58 973
Politiques de développement national	4 107	0	17 100	21 207
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	14 601	29 963	18 704	63 268
Non-refoulement	15 201	0	0	15 201
<b>Sous-total</b>	<b>108 217</b>	<b>82 423</b>	<b>272 686</b>	<b>463 326</b>
<i>Procédures de protection équitables</i>				
Conditions d'accueil	139 510	0	46	139 556
Enregistrement et établissement de profils	10 193	0	71 754	81 947
Accès aux procédures d'asile	100 372	0	0	100 372
Détermination de statut juste et efficace	97 005	0	0	97 005
Regroupement familial	3 753	0	0	3 753
Documents individuels	57 514	262 774	0	320 287
Documents d'état civil	7 076	17 648	0	24 724
<b>Sous-total</b>	<b>415 422</b>	<b>280 422</b>	<b>71 801</b>	<b>767 645</b>
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>				
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	26 914	11 184	67 819	105 917
Accès aux solutions juridiques	84 993	58 297	156 797	300 086
<b>Sous-total</b>	<b>111 907</b>	<b>69 480</b>	<b>224 616</b>	<b>406 003</b>
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>				
Nutrition	80 099	0	0	80 099
Abris et autres infrastructures	54 641	0	840 707	895 348
Articles ménagers et d'hygiène de base	24 753	0	452 895	477 648
Soins de santé primaire	0	21 520	24 545	46 065
VIH et sida	3 478	0	0	3 478
Éducation	8 374	0	0	8 374
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	168 312	0	124 951	293 263
<b>Sous-total</b>	<b>339 658</b>	<b>21 520</b>	<b>1 443 098</b>	<b>1 804 276</b>

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<i>Autogestion et participation communautaires</i>				
Évaluation participative et mobilisation communautaire	26 345	34 613	35 010	95 968
Autogestion de la communauté et représentation équitable	6 408	0	0	6 408
Autosuffisance et moyens d'existence	169 015	0	1 022 127	1 191 142
<b>Sous-total</b>	<b>201 768</b>	<b>34 613</b>	<b>1 057 137</b>	<b>1 293 517</b>
<i>Solutions durables</i>				
Stratégie de solutions durables	9 681	0	0	9 681
Retour volontaire	385 304	0	138 837	524 141
Appui à la réhabilitation et à la réintégration	17 831	0	43 545	61 376
Réinstallation	31 629	0	0	31 629
Appui à l'intégration sur place	45 253	56 585	68 231	170 069
Réduction des cas d'apatridie	0	21 183	0	21 183
<b>Sous-total</b>	<b>489 698</b>	<b>77 768</b>	<b>250 613</b>	<b>818 079</b>
<i>Relations extérieures</i>				
Relations avec les donateurs	25 778	17 324	48 166	91 268
Mobilisation des ressources	19 641	15 226	51 476	86 343
Partenariats	8 890	0	24 230	33 120
Information	23 208	16 307	46 690	86 205
<b>Sous-total</b>	<b>77 516</b>	<b>48 857</b>	<b>170 562</b>	<b>296 936</b>
<i>Logistique et appui aux opérations</i>				
Chaîne d'approvisionnement et logistique	57 865	28 282	36 390	122 537
Gestion de programme, coordination et appui	227 879	104 565	338 860	671 303
<b>Sous-total</b>	<b>285 744</b>	<b>132 846</b>	<b>375 250</b>	<b>793 840</b>
Versements aux partenaires d'exécution	55 220	8 900	37 486	101 606
<b>Total</b>	<b>2 085 148</b>	<b>756 831</b>	<b>3 903 248</b>	<b>6 745 227</b>

<sup>1</sup> Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.